

DELEGATION DE Monsieur Dominique DUCASSOU

D-2012/446

**Grande salle de spectacles. Transfert de compétence.
Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En juillet 2008, le conseil de la CUB a délibéré sur trois points successifs :

- l'intérêt pour l'agglomération de se doter d'une salle de spectacles de grande capacité,
- sa localisation rive droite, sur la ZAC des Quais à Floirac,
- l'adhésion à une opération privée adossant à la réalisation de la salle de spectacles, un équipement commercial.

Le projet a été développé pendant 3 ans et demi par la société MAB Development (via la société SAS Montecristo), qui a notamment obtenu les autorisations de construire et d'exploiter nécessaires, et préparé les marchés de travaux. Toutefois, début 2012, la société MAB a fait part à la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) de son incapacité à commercialiser les 40% de surfaces commerciales permettant le lancement de la construction et donc la finalisation de l'achat du terrain communautaire fixé au 3 février 2012. La CUB demeure donc propriétaire du terrain et la question du mode de réalisation de la salle doit être revue.

Lors de sa séance du 16 février 2012, le bureau communautaire a examiné les suites à donner à l'échec du projet de MAB. Le bureau a constaté le consensus sur l'intérêt d'une grande salle de spectacles et un groupe de travail composé d'élus communautaires a été mis en place pour préciser les conditions dans lesquelles la CUB pourrait relancer ce projet.

Suite à ces travaux le Conseil communautaire a décidé de s'engager dans la construction d'une grande salle de spectacles culturels et sportifs, au moyen d'une concession de travaux publics.

Au final, au regard du projet initial, qui devait s'autofinancer, la CUB aura à supporter une charge nette estimée dans une fourchette de 35 à 40 millions hors taxe, une fois déduites les recettes perçues par le concessionnaire.

A cela s'ajoutera le coût de réalisation du parking nécessaire, dont le coût net ne sera pas inférieur à 15 M€.

Afin de réaliser cet équipement d'agglomération, dont il conviendra de vérifier qu'il ne se situe pas dans une zone inondable, au regard des récentes directives ministérielles, la CUB sollicite donc un transfert de compétence limité portant sur la création et l'exploitation d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des quais à Floirac.

En application de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI. Ces conditions de majorité nécessitent un avis conforme de la Ville de Bordeaux.

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

En conséquence :

- considérant que la création d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des quais de Floirac, participe de l'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de sa politique d'équipement de l'agglomération.

- considérant qu'il relève de l'intérêt de la commune que la Communauté urbaine de Bordeaux soit dotée d'une compétence lui permettant de faire réaliser et exploiter ledit équipement, lequel contribuera à l'animation du territoire communautaire,

nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- autoriser un transfert de compétence au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux limité à la création et l'exploitation d'une grande salle de spectacles de 10 000 places environ, localisée sur la ZAC des quais à Floirac.

- approuver l'évaluation du transfert des charges correspondantes sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts.

- autoriser le Maire à notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence prévu à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, il y a peu le Président de la Communauté Urbaine reconnaissait son échec face à ce projet voulu en 2008 qui devait s'achever en 2013. Il a avoué s'être planté après 3 ans et demi de procédure, tout en reconnaissant, comme d'ailleurs l'ensemble des membres de la Communauté Urbaine, le caractère indispensable d'un tel équipement.

C'est pourquoi le Conseil de la CUB a récemment acté le principe de cette réalisation avec une concession de travaux publics, toujours à Floirac, et a délibéré pour une prise de compétence en ce sens.

Cette prise de compétence doit être actée par l'ensemble des communes de l'agglomération, d'où le passage en Conseil Municipal.

Si le projet initial devait s'autofinancer à travers des surfaces commerciales, cette fois-ci c'est à la CUB que reviendra le coût de pratiquement 40 millions d'euros auxquels devront s'ajouter 15 millions d'euros de surface de parking.

Par ailleurs comme les directives ministérielles concernant les zones inondables ont évolué il faudra s'assurer que l'implantation qui était initialement prévue à Floirac puisse se réaliser, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de zone inondable faisant référence à cette directive ministérielle.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons voter cette délibération parce que nous sommes favorables à la création de cette salle de spectacles. Mais vous me permettez quand même de dire un mot complémentaire.

Moi en particulier, parce que ce n'est pas l'avis unanime du groupe auquel j'appartiens à la Communauté Urbaine, je défends régulièrement le transfert plus ambitieux de compétences dans le domaine culturel au profit de la Communauté Urbaine, ce qui nous empêcherait d'avoir ces délibérations ponctuelles pour l'un ou l'autre des équipements culturels d'agglomération. Je persiste, je le dis ici une nouvelle fois comme je l'ai dit à la Communauté Urbaine, il est totalement anormal que des grands équipements culturels d'agglomération soient financés par la seule Ville de Bordeaux.

Vous m'accorderez, Monsieur le Maire, que je n'ai pas de double discours. Même si je me suis abstenu à la Communauté Urbaine sur cette délibération c'est précisément parce que je considérais que la Communauté Urbaine n'allait pas

suffisamment loin dans la gestion des équipements culturels d'agglomération. Je n'émet pas le même vote ici et à la Communauté Urbaine, mais comprenez qu'étant favorable au projet il me semble devoir voter favorablement aujourd'hui avec les réserves que je viens d'exprimer.

Vous me permettez et vous excuserez l'expression un peu triviale, Monsieur le Maire, mais je vous l'emprunte : si je ne disais pas la même chose ici et à la Communauté Urbaine, ce qui arrive à certains de nos collègues, je pense qu'incontestablement vous pourriez m'accuser d'être l'un des danseurs du fameux « bal des faux-culs » que vous évoquiez récemment. N'ayant pas ce type de qualité je ne pense pas que vous m'accuserez de ce genre de distraction artistique.

Voilà. Je tenais à apporter une coloration sur le fait que c'est bien de tenir exactement le même discours quand on siège au Conseil Municipal de Bordeaux et à la Communauté Urbaine de cette ville, ce qui est je crois mon cas.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je vous rassure, quand j'ai parlé du « bal des faux-culs » ce n'était pas du tout dans le champ culturel...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Par ailleurs il faut toujours avoir la même attitude partout, oui, certes, mais enfin... Je ne veux pas faire de politique ici, mais Europe Ecologie les Verts est-ce que les ministres ont la même attitude au congrès du parti et au gouvernement... ?

Vous voyez que parfois il y a des problèmes.

Mais je viens d'avoir une alerte sur mon iPad, M. Ayrault a confirmé que les deux ministres verts resteraient au gouvernement. Je voulais vous rassurer. Je pense que c'est pour vous une bonne nouvelle.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Moi j'emploierai « le bal des faux-culs » avec discernement, parce que c'est toujours employé quand on n'a rien d'autre à dire.

M. LE MAIRE. -

Je comprends que dans votre position ne pas savoir qui sera tête de liste en 2014 soit douloureux, M. RESPAUD. On vous a déjà fait le coup en 2008, ça va se reproduire en 2014 vraisemblablement. Donc je comprends votre tourment.

M. RESPAUD. -

Vous êtes toujours candidat 2 ans avant, mais après on vous attend sur le terrain !

M. LE MAIRE. -

Et vous jamais au bon moment ! Au bon moment vous vous faites coiffer de temps en temps par l'une ou par l'autre... C'est dur.

M. RESPAUD. -

J'essaie de remplir mon devoir de citoyen le mieux possible. C'est tout. J'ai moins de prétention que vous.

M. LE MAIRE. -

Je compatis. Mme AJON en a fait l'expérience aussi plus récemment.

M. RESPAUD. -

Ceci dit nous voterons pour ce transfert de compétence qui est à la fois la conséquence de la crise économique et financière à laquelle M. DUCASSOU faisait référence puisqu'il y a soutenu un gouvernement qui l'a provoquée pendant plusieurs années, et qui est également la conséquence de votre échec, M. DUCASSOU et M. JUPPE.

C'est d'abord effectivement une conséquence de la crise économique. Il y a eu un premier projet Aréna que nous avons tous adopté dans l'euphorie qui aurait permis à l'agglomération un bond en avant en installant la plus grande salle de spectacles du grand Sud-ouest.

Nous avons un déficit important, vous ne l'ignorez pas, en termes de grandes salles de spectacles dans l'agglomération. Et là on se la procurait au moindre coût.

C'était un projet viable nonobstant la crise économique et financière. Il a donc fallu changer le fusil d'épaule.

Le second élément c'est quand même les conséquences de votre échec. Depuis sa création c'est la patinoire qui est notre grande salle de spectacles. On y a fait

des investissements considérables pour la rendre compatible avec les spectacles aux dépens des entraînements et des compétitions des équipes de patinage ou de hockey sur glace.

A l'époque, il y a plus de 10 ans, on vous avait dit quant à nous qu'il fallait aller vers la création d'un zénith. Vous avez toujours refusé d'y aller en disant même que c'était dépassé en prenant l'exemple de Pau.

Il faut attendre votre communication sur la politique culturelle de la Ville de Bordeaux en novembre 2007 - je l'ai ici Monsieur le Maire votre communication de novembre 2007 - ce n'est qu'à ce moment-là que vous nous dites, je vous cite dans le texte :

« La décision est à prendre rapidement désormais. Il s'agira de l'équipement dont la Ville et l'Agglomération ont besoin pour enfin être dans le circuit des grandes tournées internationales et répondre aux attentes de nos concitoyens. »

C'était trop tard. C'était bien avant qu'il fallait que vous preniez la décision. Et c'est pour ça que je dis que si on en est là aujourd'hui c'est bien de votre faute à vous majorité.

(Rires)

M. RESPAUD. -

C'est pourquoi la solution qui nous est maintenant proposée par cette concession de travaux publics au Conseil de la CUB nous paraît effectivement être la seule susceptible de doter notre agglomération d'une grande salle de spectacles.

Cela passe par un transfert limité de compétence. Nous l'approuvons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Vous êtes pitoyable, M. RESPAUD,... Arriver à faire cette démonstration c'est pitoyable...

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, ne pleurez pas sur mon sort.... J'ai de quoi pleurer sur le vôtre mais pas sur le mien.

M. LE MAIRE. -

Je pleure sur votre sort. La façon dont vous venez de présenter les choses est inouïe.

Je ne vais pas argumenter avec vous parce que c'est misérable. Je ne vous rappellerai pas que le premier à avoir réservé un terrain sur la rive droite pour construire une Aréna c'est le Président de la Communauté Urbaine quand je l'étais en 2000 ou 2001, je n'ai plus la date exacte. Donc laissons ça de côté qui est tout à fait à côté de la plaque.

J'ai toujours été favorable à la construction d'une grande salle de spectacles moderne dans l'agglomération bordelaise et bien évidemment la patinoire ne pouvait être qu'un substitut provisoire. J'ai toujours été favorable à ce qu'elle s'installe sur la rive droite. Je rappelle que c'est sous ma présidence que la Communauté Urbaine a décidé de réserver un terrain sur la rive droite pour le faire. Donc il n'y a là-dessus aucune ambiguïté.

Cet équipement devait coûter zéro euro zéro centime au budget de la Communauté Urbaine. Nous allons prendre aujourd'hui une décision extrêmement lourde puisque ça dépend de nous. Si le Conseil Municipal de Bordeaux votait non, cet équipement ne se ferait pas puisque nous avons un droit de veto sur cet équipement. Donc ça dépend de nous. Et en votant oui nous allons engager au minimum 40 millions hors taxe, et peut-être 55 millions si un jour on est obligé de faire un parking comme c'était prévu au départ.

Il faut bien mesurer la décision que nous prenons. Ça prouve que la Communauté Urbaine a de l'argent puisqu'elle peut comme ça du jour au lendemain décider d'investir 40 à 50 millions d'euros supplémentaires.

Nous allons le faire. Je suis favorable à cette mesure pour les raisons que j'ai dites, mais il faut être bien conscient de l'impact financier que cela représente. Je ne vais pas revenir sur la question du parking, je viens de l'évoquer.

J'aimerais aussi avoir une bonne fois pour toutes, j'ai demandé aux services préfectoraux de m'éclairer sur ce point, une précision sur le caractère inondable ou pas de cette zone, puisque nous sommes obligés dans le cadre de Bordeaux Euratlantique de revoir l'opération Garonne Eiffel parce que toute la partie des terrains qui se trouvent sur la rive droite en amont du secteur Deschamps sont frappés par le BPRI qui les classe en zone rouge. On me dit que ce n'est pas le cas du terrain d'assiette de l'Aréna mais j'aimerais bien qu'on le vérifie et qu'on ait là-dessus une indication précise, à moins qu'il ne faille auparavant reconstruire une digue qui protège véritablement le site, ce qui mettrait l'Aréna à une période de temps indéfinie.

Je voulais simplement rappeler cela pour qu'on ne nous donne pas en permanence des leçons sur tous les sujets. Nous allons le faire parce que c'est nécessaire, mais ça va nous coûter très cher.

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Belle unanimité. J'espère qu'il en sera autant pour tous les équipements de la Ville.